LE TEMPS

droit Samedi7 juillet 2012

Des banquiers témoignent: «HSBC nous a trahis»

Par Mathilde Farine et Frédéric Lelièvre

Des banquiers genevois témoignent: «HSBC nous a trahis» Comme Credit Suisse et Julius Baer, la banque britannique a livré des noms de ses employés aux autorités fiscales américaines. Ces collaborateurs déplorent le manque d'informations. Plusieurs d'entre eux livrent leurs craintes

Tout de verre, le centre d'affaires de Blandonnet se dresse au bout des pistes de l'aéroport de Genève. Le TCS, IBM et Polo Ralph Lauren y occupent des bureaux.

HSBC aussi. Claude a rendez-vous au 8e étage, bureau 82. Employé de la banque britannique, ce gérant de fortune - qui tient «absolument» à rester anonyme pour témoigner, par crainte de représailles de sa hiérarchie - montre son badge à l'entrée. Puis il est accueilli par une femme parlant anglais très vite. Elle ne travaille pas pour HSBC, mais dit œuvrer pour le cabinet d'audit et de conseil Ernst & Young. Claude s'assoit devant un ordinateur. «Cette personne m'a tout de suite dit qu'elle était là uniquement pour une aide technique. «Vous avez 30 minutes et pouvez prendre des notes, mais pas faire des copies des documents!» a-t-elle ajouté», se souvient Claude.

Mi-avril, ce gérant a appris qu'il faisait partie des 1100 collaborateurs ou ex-collaborateurs de HSBC dont le nom avait été donné au Département de la justice américaine (DoJ). Les Américains espèrent ainsi remonter jusqu'aux clients de la banque. Une situation qui donne lieu depuis des mois à un bras de fer entre Berne et Washington.

Le pire, c'est que «j'ai eu beaucoup de peine à décrocher ce rendez-vous, s'énerve encore Claude. Je voulais savoir ce qu'ils avaient donné au DoJ. Au final, j'ai pu voir trois documents numérotés Finma 0000XXX. Des courriels. La dame d'Ernst & Young m'a juré qu'il n'y a rien d'autre, mais j'en doute.» Pour le moment, «on m'a seulement recommandé de ne pas me rendre aux Etats-Unis», ajoute-t-il.

Dominique n'a pas pu avoir accès à ses données. Elle ne travaille plus chez HSBC depuis plusieurs mois, mais souhaite aussi garder l'anonymat. C'est en lisant la presse que cette gérante de fortune a découvert que son ancien employeur avait livré une liste de noms aux autorités américaines. Dominique a composé le numéro de téléphone mis à disposition et réalisé avec étonnement qu'elle figurait dans la liste. Pour en savoir plus, cette gérante de fortune a pris contact par courriel. Pour apprendre que, finalement, non, elle n'était pas concernée. Dans le doute, elle a écrit plusieurs autres e-mails pour obtenir une confirmation. Avec pour seul retour: «Nous avons bien reçu votre demande, nous vous répondrons au plus vite.» Depuis, elle a dû remettre un voyage aux Etats-Unis, sur le conseil de son avocat: «Ne partez pas maintenant. Les Américains pourraient vous arrêter pour faire peur aux autres employés.» Le juriste a sûrement en tête ce qui est arrivé en avril à l'homonyme d'un collaborateur de Credit Suisse, arrêté à Francfort car Washington demandait son extradition.

Les banquiers de HSBC ne sont pas les seuls à trembler. Nombre de leurs homologues de Credit Suisse, de Julius Baer et de la Banque Cantonale de Zurich ont subi le même sort. Soupçonnés d'avoir aidé des contribuables à frauder le fisc, onze établissements se trouvent dans le viseur des autorités américaines. Au total, 10000 personnes seraient concernées, selon l'avocat genevois Douglas

Hornung, qui défend notamment Eric Delissy. Egalement présent sur la liste, cet ancien chef juriste de HSBC a déposé plainte contre la banque. Peut-être sont-ils tous comme Claude et Dominique, «agacés» par le manque d'informations et «révoltés» à l'idée «d'être un dégât collatéral pour sauver les banques».

«J'ai toujours agi loyalement, en bonne conscience, et dans le respect des règles de la banque, assure Claude, gérant de fortune depuis plus de dix ans. Je n'avais qu'une poignée de clients américains dont j'avais dû me séparer il y a déjà longtemps. Et pourtant, je figure sur cette liste! HSBC m'a trahi.»

Dominique n'avait, elle, «aucun» client américain. Elle avait eu, quelques fois, des contacts avec la cliente aux Etats-Unis d'un de ses collègues. Pour arriver à 1100 noms, l'établissement aurait transmis les dossiers de membres du personnel du back-office, des assistants ou stagiaires, qui n'ont souvent jamais approché la clientèle, mais seulement transmis des ordres. Et aussi les données de gérants ou experts externes à la banque.

Contactée, la banque ne souhaite pas réagir à «des sources non identifiées» et privilégie «le dialogue interne, directement avec les employés». En réponse à nos questions, son nouveau directeur pour la Suisse, Franco Morra, répond par écrit «être totalement transparent avec les employés dont les noms apparaissent dans les documents envoyés. Nous garantissons un accès complet à ces documents [à ceux] qui le demandent.»

Pour la place financière suisse, tout a changé le 13 mars 2009. Dans la foulée de l'affaire UBS, le Conseil fédéral accepte l'entraide internationale dans les cas d'évasion fiscale, et non plus seulement de fraude. Les banquiers voient le secret bancaire amputé de sa pièce maîtresse. «Depuis cinq à six ans, HSBC refusait déjà les clients américains, déclarés ou pas, se souvient Claude. Cependant, en 2009, la mise aux normes de l'OCDE a déclenché une nouvelle vague de mesures.»

Dominique en a fait les frais. Début 2011, elle se rappelle avoir eu un étrange «entretien». Convoquée, on lui demande de rencontrer des avocats de la banque. Elle se croit plongée dans un mauvais film. Dans une petite salle sombre sans fenêtre, deux personnes l'accueillent, mais aucune n'est de la banque. Une avocate d'un cabinet qui travaille pour HSBC, «pompeuse, mais pas agressive», et un homme «complètement excité». Ce dernier ne se présente pas, mais tout, dans son comportement et son vocabulaire, laisse penser qu'il n'est pas avocat. Dominique le soupçonne d'avoir été envoyé par l'IRS, le fisc américain, pour traquer les évadés fiscaux. Pendant au moins une heure, l'inconnu l'interroge sur ses voyages – privés – aux Etats–Unis. Il déroule la liste de ses séjours outre–Atlantique, les hôtels où elle a dormi, les numéros de téléphone qu'elle a composés avec son portable. Toujours «dans le but de me piéger» et [me] faire «avouer que je cherchais à démarcher des clients potentiels», s'étonne–t–elle encore.

D'autres collaborateurs ont été interrogés. «Certains ont été cuisinés du matin au soir, sans lunch, détaille un ancien collaborateur, qui précise: HSBC utilisait les services de WilmerHale, un gros cabinet d'affaires de Washington.»

En 2009 déjà, la banque avait voulu récolter tous les appels téléphoniques vers les Etats-Unis. Dans le but de «mesurer la taille des activités avec les Etats-Unis, avait alors voulu nous faire croire la direction», raconte Claude.

Cette année, c'est différent. Selon nos informations, le chef juridique de HSBC, David Garrido, aidé de son équipe, a pris la peine de téléphoner aux employés «sérieusement concernés». De leur dire d'une traite ce qui leur arrive. Que 30 000 pages ont été envoyées au DoJ, pour «noyer» les Américains sous les documents.

Pour les autres, David Garrido enchaîne les séances d'information d'un bâtiment à l'autre. Comme cet

après-midi du 19 juin à Genève, à 14h30, 15h30 puis 16h30. «En principe, vous ne serez pas arrêtés, a-t-il essayé de nous rassurer, se souvient Claude. Il a essayé de se justifier, de dire qu'il avait reçu le feu vert du Conseil fédéral, que la Finma encourageait les banques à donner les noms. Cela relevait de l'intérêt public, c'était urgent. Enfin, surtout, juge Claude, pour que la banque minimise son amende et règle ses problèmes aux Etats-Unis.»

Washington a fait monter la pression fin 2011. Le 9 décembre, indiquent plusieurs sources, HSBC reçoit une demande du DoJ, qui exigeait des noms d'employés. La banque s'y oppose, en l'absence de l'accord de Berne. Le 18 janvier, le Conseil fédéral autorise la livraison de données cryptées. «No», répondent les Américains. Le 27 janvier, la banque Wegelin, elle aussi visée par les Etats-Unis, disparaît. Raiffeisen reprend ses activités non américaines. Le 2 février, la banque de Konrad Hummler est inculpée pour complicité de fraude fiscale. Puis, silence jusqu'au 4 avril, jour où le Conseil fédéral donne son feu vert à l'envoi en clair des noms. Le 12 du même mois, HSBC s'exécute, avertit ses salariés le lendemain. Le 18 avril, la Finma encouragera les autres banques à faire de même.

HSBC sacrifierait-elle ses activités helvétiques pour se tirer des griffes du DoJ et de l'IRS? Après tout, la banque privée a apporté moins d'un dixième des 21,9 milliards de dollars de bénéfice réalisé au total par le groupe l'an dernier. Installé à Zurich, Franco Morra assure «être plus que jamais engagé en Suisse», comme le prouve «l'important investissement dans de nouveaux bureaux quai des Bergues [à Genève], qui hébergeront quelque 600 employés».

Le sentiment de trahison est «général», constate Denise Chervet, secrétaire centrale de l'ASEB, le syndicat des employés de banque. «Nous recevons un appel par jour à ce sujet, poursuit-elle. C'est moins que ce à quoi je m'attendais. Ils sont en colère, mais ils ont une peur énorme de mettre en péril leur carrière en se mobilisant, et subissent de fortes pressions.»

La colère gronde aussi en raison de la restructuration de HSBC, annoncée l'été passé. Elle a d'ailleurs éclaté, lors d'un «Townhall meeting». Plusieurs fois par an, la direction invite les collaborateurs qui le souhaitent à dialoguer avec elle, et s'informer de la marche des affaires. Dans le jargon interne, cela s'appelle un «Townhall». Il se tient au Théâtre du Léman, sous l'hôtel Kempinski, face au Jet d'eau.

Le 8 mai, dans la salle où se produisaient, quelques semaines plus tôt, les Chœurs de l'Armée rouge, le Townhall commence par le «numéro de Franco Morra», racontent plusieurs témoins. Le patron de la banque remplace Alexandre Zeller – regretté par beaucoup – depuis février. Cet ex–UBS «a fait un speech pour dire que tout allait bien». «Tout se déroule dans le calme jusqu'à ce qu'un employé ose prendre la parole pour dénoncer les licenciements discrets qui déciment la banque depuis plusieurs mois. Il est applaudi, et la séance devient houleuse», relatent nos sources.

Denise Chervet espère que cette colère sera canalisée par une action collective, une démarche étrangère à la culture bancaire, mais «seule à même de produire un résultat». Pour aider les employés, l'ASEB a demandé un avis de droit à un avocat afin d'établir la responsabilité des banques dans cette situation. «L'employeur protège et respecte, dans les rapports de travail, la personnalité du travailleur», indique l'article 328 du Code des obligations. Les banques pourraient être triplement responsables, selon la syndicaliste. L'avis de droit examinera notamment: «1) dans quelle mesure une banque aurait violé la protection de la personnalité si elle avait donné des instructions à ses collaborateurs de travailler avec des clients américains en violation des lois américaines, et les aurait donc mis en danger; 2) si, en transmettant les noms des collaborateurs, elle a violé la protection des données privées; 3) si, en cas d'inculpation, un employé est encore tenu par le secret bancaire ou au secret professionnel.»

De son côté, comme nous l'annoncions la semaine passée, l'avocat Douglas Hornung a demandé au Conseil fédéral qu'il donne sa garantie aux employés ou ex-employés qu'ils ne risquent aucune

procédure pénale en Suisse ou aux Etats-Unis. Il attend sa réponse.

Pour l'heure, Claude, Dominique et les autres prendront peut-être un avocat. Ils disent ressentir un soutien moral des employés de la place, actifs dans d'autres banques et qui redoutent que cela leur arrive aussi bientôt. D'autant que, de l'avis de plusieurs spécialistes des ressources humaines à Genève, la présence sur une telle liste constituera un frein à une nouvelle embauche.

A Zurich, selon plusieurs témoignages, l'inquiétude semblait moins grande malgré l'implication, non quantifiée, de Credit Suisse dans le différend fiscal. L'atmosphère serait toutefois en train de changer depuis que Julius Baer est soupçonné d'avoir livré 2500 noms.

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA